

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

Délibération
n° 2007.05.160

**Réseau électronique
de
télécommunication
à haut débit -
subvention d'
équipement
informatique espace
public numérique :
MJC Centre Social
de SAINT-MICHEL**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TECHN. DE
L'INFOR. ET DE LA COMMUNICATION

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**RESEAU ELECTRONIQUE DE TELECOMMUNICATION A HAUT DEBIT - SUBVENTION D'
EQUIPEMENT INFORMATIQUE ESPACE PUBLIC NUMERIQUE : MJC CENTRE SOCIAL DE
SAINT-MICHEL**

Dans le cadre de son plan d'action général en matière de Technologies de l'Information et de la Communication, la ComAGA a souhaité, par délibération n° 192 du Conseil communautaire du 30 septembre 2004, mettre en place une politique d'accompagnement à l'équipement d'Espaces Publics Numériques, validant ainsi une forte volonté d'œuvrer dans ce sens.

En effet, nombre d'Espaces Publics Numériques existent aujourd'hui sans que leurs usages n'aient été optimisés au service d'une population la plus large possible. Ce projet s'inscrit prioritairement en direction des publics en difficulté afin de leur proposer l'environnement à la fois attractif et utile d'espaces publics, dans une démarche visant au désenclavement géographique et à celui des problématiques personnelles et à la socialisation. Il consiste à offrir un contenu pédagogique partagé pour l'utilisation d'espaces publics numériques ou espaces d'accès à Internet, existants ou à créer, dans l'agglomération du Grand Angoulême. Il se fonde sur un engagement partenarial autour d'un «*projet éducatif*» commun des acteurs locaux ouverts à la mutualisation des moyens pour une approche transversale et interactive des services. Le partenariat envisagé mobiliserait un ensemble d'acteurs du territoire : collectivités, structures privées et associatives. A terme, ce projet vise à pérenniser les usages des espaces numériques autour de projets pédagogiques partagés sur l'ensemble du territoire.

Le projet de création d'un espace public numérique installé au sein du collège est porté par la commune et le centre social de Saint Michel. Les publics ciblés seront les personnes en insertion, les personnes en formation et les militants associatifs. Les objectifs affichés de faire de ce lieu un espace d'apprentissages, d'animations et d'accès aux différents publics sont en adéquation avec les objectifs du Grand Angoulême Numérique.

La ComAGA est sollicitée pour une intervention à hauteur de **7 750 €**.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 25 avril 2007

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 15 mai 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la charte « Espace Public Numérique ».

D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer et à verser une subvention d'investissement à la « MJC Centre social de Saint - Michel » pour un montant de 7 750 €.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2042 – rubrique 023.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 mai 2007	<u>Affiché le :</u> 31 mai 2007